

N^o 66 Du 15 brumaire an 12.

Laissez passer librement ^{remplacé par Gilbert Trépo} ~~guillemo~~ Labro comarit de Lang, lequel est légalement fait
natif d' ~~id~~ ^{id} domicilié à ~~id~~ ^{id} municipalité
d' ~~id~~ ^{id} département d' ~~id~~ ^{id} Cautat. âgé de 23 ans, taille
d' ~~un m. 67~~ ^{un m. 67} mètres. cheveux ~~et~~ ^{et} sourcils ~~châtain~~ ^{châtain} yeux ~~roux~~ ^{roux}
front ~~ordinaire~~ ^{ordinaire} nez ~~effilé~~ ^{effilé} bouche ~~moyenne~~ ^{moyenne} menton ~~roud~~ ^{roud} visage
~~ovale~~ ^{ovale} inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N^o

allant ~~en Espagne~~ ^{en Espagne} ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 5 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif ~~d'aujourd'hui~~ ^{d'aujourd'hui} de ~~id~~ ^{id} Trépo
en date du 13 de ce mois et sur l'attestation du citoyen ~~françois Salarmier~~ ^{françois Salarmier} demeurant
à ~~aurillac~~ ^{aurillac} et du citoyen ~~piere baptistat~~ ^{piere baptistat} demeurant à
~~id~~ ^{id} lesquels ont signé avec nous. ~~et~~ ^{et} ~~Labro~~ ^{Labro}

Salarmier

Labro

Baptistat

N^o 67 Du 2 jour

Laissez passer librement ~~piere perier~~ ^{piere perier}
natif d' ~~ally~~ ^{ally} domicilié à ~~id~~ ^{id} municipalité
d' ~~id~~ ^{id} département d' ~~id~~ ^{id} Cautat. âgé de 39 ans, taille
d' ~~un m. 67~~ ^{un m. 67} m. cheveux ~~et~~ ^{et} sourcils ~~noirs~~ ^{noirs} yeux ~~roux~~ ^{roux}
front ~~deux~~ ^{deux} nez ~~long~~ ^{long} bouche ~~grande~~ ^{grande} menton ~~large~~ ^{large} visage
~~large et large~~ ^{large et large} inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N^o

allant ~~en Espagne~~ ^{en Espagne} ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif ~~d'aujourd'hui~~ ^{d'aujourd'hui} de ~~id~~ ^{id} Trépo
en date du 10 de ce mois et sur l'attestation du citoyen ~~Joseph Justus~~ ^{Joseph Justus} demeurant
à ~~aurillac~~ ^{aurillac} et du citoyen ~~Joseph Bruin~~ ^{Joseph Bruin} demeurant à
~~id~~ ^{id} lesquels ont signé avec nous. ~~et~~ ^{et} ~~perier~~ ^{perier}

perier

perier

Bruin

N^o 68 Du 22 jour.

Laissez passer librement ~~jean pierre Couder~~ ^{jean pierre Couder}
natif d' ~~montaurat~~ ^{montaurat} domicilié à ~~id~~ ^{id} municipalité
d' ~~id~~ ^{id} département d' ~~id~~ ^{id} Cautat. âgé de 56 ans, taille
d' ~~un m. 67~~ ^{un m. 67} m. cheveux ~~et~~ ^{et} sourcils ~~châtain~~ ^{châtain} yeux ~~roux~~ ^{roux}
front ~~large~~ ^{large} nez ~~aquilain~~ ^{aquilain} bouche ~~grande~~ ^{grande} menton ~~pointu~~ ^{pointu} visage
~~roud~~ ^{roud} inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N^o

allant ~~en Espagne~~ ^{en Espagne} ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 5 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif ~~d'aujourd'hui~~ ^{d'aujourd'hui} de ~~id~~ ^{id} Trépo
en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen ~~Antoine Delort~~ ^{Antoine Delort} demeurant
à ~~aurillac~~ ^{aurillac} et du citoyen ~~Antoine Chablat~~ ^{Antoine Chablat} demeurant à
~~id~~ ^{id} lesquels ont signé avec nous. ~~et~~ ^{et} ~~Couder~~ ^{Couder} ~~ou~~ ^{ou} ~~l'ajouté~~ ^{l'ajouté}

Delort

Chablat

Couder